

#PACT

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS
DU GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL LAREM
« CROISSANCE ENTREPRISES » DANS LE CADRE
DU PLAN D'ACTION POUR LA CROISSANCE
ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES
(PACTE)

6 février 2018

ACTE



INTRODUCTION

Le groupe de travail informel «Croissance entreprises» du groupe La République en Marche à l'Assemblée nationale a souhaité s'inscrire dans le processus de co-construction lancé dans le cadre du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises.

Pendant plusieurs semaines, des députés LaREM (dont les rapporteurs des sous-groupes : Grégory Besson-Moreau, Coralie Dubost, Laurent Saint-Martin, Éric Bothorel, Marie Lebec, Graziella Melchior, Pierre-Alain Raphan, ainsi que Sophie Errante et Stanislas Guerini dans le cadre du groupe de travail informel «Droit à l'erreur») ont organisé plusieurs échanges et ateliers, notamment dans les circonscriptions, afin de formuler des propositions pour améliorer le tissu économique et productif français. Des acteurs économiques et des élus - des patrons de TPE-PME, des artisans et des autoentrepreneurs, des lanceurs de startups et des indépendants, des PDG d'entreprises multinationales, des représentants des ETI ou des sociétés du CAC40, des ingénieurs et des gérants, des économistes et des agriculteurs, des représentants des CCI, CMA et des IFAC... - tous ont échangé sur des mesures reprises de manière non exhaustive dans cette synthèse qui se veut être un document de travail dans le cadre de l'élaboration du projet de loi avant son examen au Parlement.

Nous souhaitons ainsi contribuer au Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises afin de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois.

Co-animatrices du groupe de travail informel «Croissance entreprises» du groupe La République en Marche à l'Assemblée nationale :

Olivia Gregoire

Députée de Paris

Valérie Oppelt

Députée de Loire-Atlantique

SOUS-GROUPE

« CRÉATION-CROISSANCE-TRANSMISSION-REBOND »

Rapporteur

Grégory BESSON-MOREAU

MEMBRES DU SOUS-GROUPE

Valérie OPPELT
Anne-Laure CATTELOT
Cédric ROUSSEL
Dominique DA SILVA
Damien ADAM
Olivia GREGOIRE
Bruno BONNELL
Éric GIRARDIN

Introduction du rapporteur

Les propositions issues des consultations menées par les députés auprès des acteurs locaux et institutionnels sur la partie « Création-Croissance-Transmission-Rebond » du PACTE ont largement convergé en faveur d'une plus grande simplification administrative : trop de documents demandés, trop de lourdeurs administratives, trop de complexité dans les dossiers, trop d'interlocuteurs, trop de dispositifs, trop d'opacité. Aussi, la croissance des entreprises nécessite un environnement législatif et fiscal stabilisé.

D'un point de vue général, l'ambition du futur projet de loi PACTE doit être de permettre à nos entreprises de grandir, d'innover, de se moderniser et de créer des emplois. Les différentes propositions ont ainsi pu être classées dans les thématiques suivantes :

- **Création de l'entreprise : Freins à la création d'entreprise / Information et accompagnement à la création ;**
- **Croissance de l'entreprise : Freins à la croissance / Problèmes de recrutements et de compétences ;**
- **Transmission de l'entreprise : Information du chef d'entreprise sur les modalités de transmission / Accompagner les chefs d'entreprise dans leur projet de transmission / s'adapter aux start-ups qui pensent très vite à la cession ;**
- **Rebond de l'entreprise : Mieux prévenir les difficultés financières d'une entreprise / Se préoccuper des premières difficultés rencontrées par le chef d'entreprise / Améliorer les procédures judiciaires.**

Chaque député membre de ce groupe s'est remarquablement investi en auditionnant des interlocuteurs de grande qualité.

PRINCIPALES PROPOSITIONS

- **Statut unique de l'entreprise:** l'ensemble des statuts d'entreprises est à simplifier à travers un statut unique: choix entre le statut entrepreneur ou statut à définir. Cela permettrait une simplification dans la procédure de création et donc une augmentation des créations d'entreprises.
- **Sécurisation du patrimoine / protection personnelle des biens:** si l'on n'est pas une SA ou une SAS et qu'il y a un problème souvent inattendu ou soudain (délai de paiement/ problèmes fournisseurs), le patrimoine personnel du dirigeant est directement impacté. Il y a donc une barrière à faire tomber sur ce sujet.
- **Fiscalité du premier emploi:** il s'agit d'étudier la possibilité d'un allègement de la fiscalité du premier emploi, et de la création d'un statut juridique spécial pour le premier emploi. Cela incitera à l'embauche et au principe de la première chance.
- **Facturation électronique:** il s'agit de rendre légal la facturation électronique y compris les relances afin de réduire un mal bien français: les délais de paiement trop longs.
- **Question des seuils:** permettre aux entreprises de se conformer progressivement aux obligations légales en cas de dépassement d'un seuil d'effectif en différant dans le temps l'application de ces obligations. Un délai de 3 ans pourrait être envisagé lorsque l'entreprise franchit le cap des 50 salariés.
- **Développement de l'accès aux marchés grands comptes et aux appels d'offres public/privé:** proposer une obligation/incitation de prendre 20% de TPE-PME pour les prestataires. Former une société d'intermédiation pour les marchés grands comptes et renouveler les pratiques des achats et maintenir les réseaux des sous-traitants.
- **Créer un « passeport croissance / passeport ETI »:** ce dispositif, qui fonctionnerait comme un rescrit simple et automatique délivré par l'administration, consisterait à figer pour une durée de 3 à 5 ans la situation sociale, fiscale et administrative de l'entreprise. Charge à elle de se mettre en conformité avec la législation pendant cette durée.
- **Optimisation de la loi DUTREIL:** il s'agit de simplifier les transmissions des entreprises, voire d'en alléger les frais, lorsqu'il y a un lien de filiation familiale direct entre le dirigeant et le repreneur.
- **Faciliter la reprise des entreprises:** il pourrait s'agir, par exemple, d'instaurer des délais de mise en conformité de l'entreprise lors d'une reprise, hors normes d'hygiène. Cela permettrait en parallèle de pérenniser l'objet social d'une entreprise et qu'il ne soit pas soumis à une lourdeur administrative.
- **Réduire à 45 jours (au lieu de 90 aujourd'hui) le délai de séquestre** lors de la vente d'un fonds de commerce.



SOUS-GROUPE

« CRÉATION DE VALEUR PARTAGÉE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES »

Rapporteure
Coralie DUBOST

MEMBRES DU SOUS-GROUPE

Catherine FABRE
Denis SOMMER
Benoît POTTERIE
Éric GIRARDIN

Introduction de la rapporteure

Le rôle de l'entreprise, la nécessaire simplification et libéralisation des écosystèmes de production, est au cœur du projet de transformation porté par le Président de la République. Le plan d'action en faveur de la croissance et de la transformation des entreprises (PACTE) en est l'une des pierres angulaires, dont élaboration a été pensée en co-construction avec l'ensemble des acteurs économiques.

L'atelier « Création de valeur partagée et responsabilité sociétale des entreprises » s'est tenu à Paris dans le cadre du Bercy Lab, mais aussi dans les territoires, via un sous-groupe de travail parlementaire « Gouvernance et nouveaux modèles social » coordonné par Coralie Dubost. Il est à noter que les forces vives de l'Hérault se sont particulièrement mobilisées.

Le constat liminaire commun est le suivant: la démarche RSE existe depuis plus de 70 ans mais est encore méconnue par certains acteurs économiques, mais surtout par les institutions et le grand public. Or, pour déployer un plan RSE et bénéficier de ses effets vertueux, il faut pouvoir communiquer à son sujet, en interne et en externe.

Très peu d'outils juridiques permettent de cadrer et mettre en œuvre une démarche RSE qui résout pourtant grand nombre de difficultés sociales – parfois même pénales, d'investissements, de concurrence et de valorisation. Le soft power de ces stratégies est trop négligé, il est désormais temps de passer à une reconnaissance et un outillage législatif, à l'instar d'autres pays européens et des Etats-Unis. L'Union européenne se révèle d'ailleurs assez pro-active en matière d'encadrement RSE, mais les dernières directives ont été transposées en France sous les stricts angles soit égalité Femme/Homme, soit l'angle international dans la responsabilité des grandes entreprises ayant des filiales à l'étranger.

Pour les entreprises françaises, la RSE pourrait donc être un facteur de compétitivité sur la scène internationale, qui répondrait aux initiatives lancées récemment par la France.

Après échanges avec les entreprises rencontrées, il en est ressorti 10 propositions dont les principaux axes sont les suivants :

- Importance du référentiel commun.
- Alors que la France est de retour dans le concert économique mondial, un moment de convergence doit permettre au RSE de devenir un atout.
- Pour les TPE, développer de « Shared services » pour mutualiser les démarches RSE.
- Intégration des normes RSE dans les appels d'offres, ce qui passe aussi par le développement des compétences du management intermédiaire. Dans ce cadre, faire en sorte de passer du coercitif vers un système de bonu- malus et du « Name and Shine! ».
- Enfin, développer l'ouverture de la gouvernance d'entreprise et l'actionnariat d'entreprise.

Ces quelques axes sont repris dans la liste de propositions suivantes :

PRINCIPALES PROPOSITIONS

- Revenir aux référentiels RSE : développement de la RSE via un label / fédération d'entreprises parties prenantes.
- Notion d'attractivité : la RSE se développe, c'est un moment de convergence, mais nous devons nous appuyer sur la nouvelle image de la France entrepreneuriale pour mettre en avant cet atout.
- Entre les TPE et les ETI, les moyens ne sont pas les mêmes : proposer des « Shared services » pour mutualiser les démarches RSE.
- Intégration des normes RSE dans les appels d'offres : expérimentation nécessaire, évaluer et pondérer selon la politique RSE de l'entreprise, assumée et du niveau de maturité.
- Développement des compétences du management intermédiaire : essentiel pour la réussite de ces propositions.
- Passer du coercitif vers un système de bonus-malus, « Name and Shine! » : bonus plutôt que malus et lier le bonus à un droit à l'expérimentation.
- La gouvernance est au centre de cette révolution. Elle doit permettre de réinterroger la relation émetteurs – investisseurs avec notamment la participation et l'intéressement. La gouvernance doit également intégrer la communication et la transparence.

- Retour et élargissement du dispositif de suramortissement accéléré qui doit permettre une réelle incitation à investir et permettre la projection de long terme. Proposition de la mise en place d'un dispositif fiscal de crédit d'impôt ou de réduction d'impôt sur les sociétés si réinjection de 80-100% des résultats en réserve pendant 4 années consécutives.
- **Épargne salariale**: simplification des formules de participation, réduction du forfait social pas seulement à l'ouverture (stabilité des règles), réduction progressive du forfait social en fonction du taux d'abondement.
- **Quantifier l'immatériel**: la question du dépôt du brevet et la co-production de l'innovation par le salarié, via l'amélioration de l'existant.

Nos règles du jeu

- ❖ Toutes les paroles se valent
- ❖ Je m'exprime en mon nom
- ❖ Bienveillance & écoute
- ❖ Critique constructive
- ❖ Pas de censure, osez !
- ❖ Confidentialité de nos échanges

SOUS-GROUPE

« FINANCEMENT »

Rapporteur

Laurent SAINT-MARTIN

MEMBRES DU SOUS-GROUPE

Michèle CROUZET

Hervé PELLOIS

Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS

Introduction du rapporteur

Un diagnostic peut être fait: des failles persistantes dans le continuum de financement des entreprises, en particulier des difficultés de financement de trésorerie sans garantie et une insuffisance de fonds propres.

Deux leviers d'action peuvent être proposés: mieux orienter l'épargne française vers les fonds propres des PME/ETI non cotées, via un PEA non coté ou des SICAV régionales, et renforcer certains outils de financement alternatifs (commercial papers, Euro-PP, crowdlending notamment).

PRINCIPALES PROPOSITIONS

- **Création d'un PEA non coté** (ou orientation du PEA-PME vers le non coté).
- **Création de SICAV régionales.**
- **Supprimer les différents plafonds du *corporate venture*.**
- **Création d'un dépositaire central dédié pour les *commercial papers*** (obligations à maturité courte) pour favoriser leur développement.
- **Harmoniser et favoriser les instruments de crowdlending** (minibons, bons de trésorerie...).
- **Renforcer et publier les cotations Banque de France** pour des notations de crédit plus transparentes.
- **Encourager les solutions innovantes d'affacturage ou de *reverse factoring*.**
- **Renforcer les mécanismes de garantie de fonds propres** (Bpifrance notamment).
- **Renforcer les mécanismes de prêt d'honneur.**
- **Renforcer et élargir les bénéficiaires du dispositif ACCRE** aux non-demandeurs d'emploi.

SOUS-GROUPE

« NUMÉRISATION ET INNOVATION »

Rapporteur
Éric BOTHOREL

MEMBRES DU SOUS-GROUPE

Anthony Cellier
Didier Martin
Huguette Tiegna
Jean-Marc Zulesi
Nicolas Démoulin
Didier Baichère

Introduction du rapporteur

La numérisation et innovation des TPE / PME est un enjeu capital pour leur croissance et leur capacité à générer des gains de productivité.

Avec ces 10 propositions, notre sous-groupe a voulu orienter des mesures vers l'éducation au numérique, la simplification des procédés, un accès facilité au financement pour la numérisation et l'innovation et l'émergence d'acteurs forts du numérique français.

PRINCIPALES PROPOSITIONS

- **Création du portail entrepreneur**: regroupement de toutes les aides financières à la création d'activités quel que soit le détenteur de l'aide.
- **Développer la facturation électronique**: volet administratif pour la mise en place avec un planning de transition sur 2 ans avec un objectif de dématérialisation pour tous à l'issue de cette période.
- **Renforcer le partenariat entre les pouvoirs publics et les professionnels pour permettre à l'enseignement au niveau scolaire, universitaire et professionnel de promouvoir et mieux prendre en compte les besoins des industries électroniques, électriques et du numérique**: besoins en compétences (bâtiment, objets connectés, réseaux et villes intelligentes, mobilité, industrie du futur...) pour s'adapter aux nouvelles technologies et au décloisonnement des métiers, favoriser l'apprentissage et la formation continue pour faciliter les mutations du monde du travail et de rendre plus efficaces les instances de consultation et les dispositifs d'évaluation.

- **Favoriser le numérique français, la confidentialité et minimiser les revenus non fiscalisés de Google**: imposer un moteur de recherche Internet français et respectueux de la confidentialité et non réutilisation des données de navigation (ex. Qwant) par défaut: dans toutes les administrations, dans toutes les écoles, sur les paramétrages des ordinateurs vendus en France.
- Associer les entreprises électriques, électroniques et numériques dans le **développement du véhicule connecté**.
- **Mise en place d'un label numérique des entreprises** sur la base du respect d'un cahier des charges sur les bonnes pratiques, le respect des dispositions réglementaires numériques, les formations à la sécurité digitale etc.
- Paquet «**Modernisation des entreprises**»: accompagner la numérisation des entreprises grâce à un soutien personnalisé notamment à l'attention des PME et des soutiens financiers (ex.: incitations fiscales, prêts de la BPI). Soutenir les développements des solutions technologiques du futur dans la production, le design et la logistique, à travers des programmes de recherche et développement.
- **Multiplier les passerelles entre les écoles supérieures**, notamment les écoles d'ingénieurs, et les TPE/PME pour des immersions des étudiants dans le monde du travail sur des missions de développement de projets innovants.
- **Mettre en place un « crédit d'impôt numérisation »**
- **Plan de communication national** pour sensibiliser les chefs d'entreprises à la transformation numérique



SOUS-GROUPE **« CONQUÊTE INTERNATIONALE »**

Rapporteure
Marie LEBEC

MEMBRES DU SOUS-GROUPE

Patrice ANATO
Hervé BERVILLE
Christine HENNION
Marie LEBEC
Denis MASSÉGLIA
Anne-Laurence PETEL
Buon TAN

Introduction de la rapporteure

Les propositions issues des consultations menées par les députés auprès des acteurs locaux sur la partie « Conquête internationale » du PACTE ont largement convergé en faveur d'une plus grande lisibilité et efficacité de tous les dispositifs d'accompagnement et d'aides à l'exportation.

Les différentes propositions ont ainsi pu être classées dans les thématiques suivantes.

- Clarifier et rendre efficace le dispositif d'accompagnement à l'export.
- Développer la culture export.
- Assurer le financement du développement à l'international des PME et faciliter les procédures douanières.
- Inciter les PME à chasser en meute à l'international et structurer les initiatives sectorielles à l'export.
- Améliorer la formation des dirigeants et salariés à l'internationalisation.

Afin de ne pas être redondant avec les propositions faites par le Sénateur Yung et son binôme Eric Kayser, les députés ayant travaillé sur ce sujet ont souhaité mettre en valeur des propositions différentes.

PRINCIPALES PROPOSITIONS

- **Déterminer les services d'accompagnement les plus performants par pays:** les PME souhaiteraient pouvoir indiquer à leurs homologues françaises le meilleur dispositif d'accompagnement en le valorisant sur une plateforme numérique.
- **Développer des « maisons de la France » à l'étranger:** regrouper dans les mêmes locaux à l'international l'ensemble des services et acteurs de l'accompagnement export, publics et privés.
- **Faciliter l'embauche et l'exercice de collaborateurs de nationalités hors UE en adaptant la politique des visas:** l'internationalisation des entreprises françaises passe aussi par l'embauche de collaborateurs qualifiés issus de pays en dehors de l'Union européenne afin de bénéficier de leurs connaissances des marchés ou de leur maîtrise linguistique.
- **Uniformiser les dispositifs régionaux d'aide au VIE:** les aides attribuées par les régions en faveur de l'embauche de Volontaires Internationaux en Entreprises sont très diverses d'une région à l'autre et peu lisibles pour les PME (ex: certaines régions font une prise en charge intégrale).
- **Développer massivement l'assurance crédit-export et l'adapter aux besoins des PME:** largement salué par les PME, ce dispositif mérite selon elles d'être développé et adapté aux besoins des entreprises selon leur taille, degré d'internationalisation et de la durée de leurs opérations export.
- **Elaborer une stratégie de marques ombrelles sectorielles à l'image de la French Tech:** élaborer une stratégie de marques ombrelles puissantes et investir massivement dans la promotion de ces marques à l'international.
- **Aide à l'implantation d'antennes à l'étranger:** il s'agirait donc de favoriser la création de clusters de TPE/PME avec l'aide des filières et acteurs français de l'export en offrant par exemple des espaces de co-working et des supports partagés.
- **Proposer de modules de formations adaptées aux besoins des dirigeants et collaborateurs de PME:** les dirigeants de PME réclament des formations courtes et flexibles portant notamment sur des techniques innovantes.
- **Développer des formations en commerce international plus opérationnelles:** revoir les programmes de formation en commerce international, notamment BTS, jugées top théoriques et éloignées des enjeux export des entreprises
- **Favoriser l'apprentissage à l'étranger:** trop peu d'étudiants passe par ces parcours car le système est encore trop complexe pour les entreprises qui embauchent des alternants.

SOUS-GROUPE

« SIMPLIFICATION »

Rapporteure
Sophie ERRANTE

Introduction de la rapporteure

Le droit à l'erreur est une mesure emblématique, dont tous les Français ont entendu parler durant la campagne présidentielle, pour autant ce n'est qu'un point de départ, une première étape à gravir pour renouveler le contrat qui lie l'État et son administration à ses usagers, particuliers et entreprises.

Le travail mené dans le projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance a surtout permis de développer des principes forts et concrets pour les entreprises :

- Médiation
- Référent unique
- Transaction
- Permis enveloppe
- Permis de faire
- Etc.

Il faudra poursuivre ce travail dans les prochains textes thématiques, qui comporteront tous un volet simplification. PACTE doit être une étape essentielle de l'amélioration des normes applicables aux entreprises !

PRINCIPALES PROPOSITIONS

• Plus de 60 propositions remontées par les député(e)s LaREM, dont les thématiques sont regroupées comme suit :

FISCALITÉ

- Création d'un portail unique fiscal pour l'ensemble des taxes
- Aligner le calendrier fiscal pour l'ensemble des taxes
- Fixer une date unique pour la communication des cotisations patronales sur les salaires
- Rationaliser le prélèvement des taxes auprès des entreprises (un seul collecteur)

HANDICAP

- Ouverture d'un droit temporaire à la Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH) par le médecin du travail, avant instruction par la MDPH
- Ouverture systématique du droit à la compensation salariale de l'emploi ou maintien dans l'emploi d'une personne en situation de handicap

CHARGE NORMATIVE / INFORMATION DES ENTREPRISES

- Meilleure publicité de l'indicateur de création de charge normative
- Limitation stricte ou justification précise des surtranspositions de normes européennes
- Création d'un portail de normes et aides aux entreprises unique pour toutes les administrations
- Création d'une carte d'identité numérique pour toutes les démarches administratives (Cf. Estonie)
- Création d'un portail et d'un dossier unique du créateur d'entreprise
- Accélérer la dématérialisation et l'information sur un portail unique pour le développement à l'international (plateforme GUN)

SOUS-GROUPE

« FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE »

Rapporteure
Graziella MELCHIOR

MEMBRES DU SOUS-GROUPE

Barbara BESSOT-BALLOT
Pascale FONTENEL-PERSONNE

Introduction de la rapporteure

Nombre de difficultés rencontrées par les TPE-PME tout au long de leur cycle de vie sont dues en partie à un manque de compétences ou peuvent être résolues par l'acquisition de compétences. Celles-ci peuvent être celles du chef d'entreprise ou celles de ses salariés actuels ou futurs.

Il est donc nécessaire de faciliter l'accès à la formation de toutes et tous, d'en améliorer les dispositifs pour qu'ils soient adaptés aux moyens financiers, au rythme de l'entreprise et dans un espace accessible.

Enfin, l'adéquation des contenus avec les besoins ainsi que des méthodes efficaces d'enseignement doivent être recherchées et évaluées.

PRINCIPALES PROPOSITIONS

- **Mettre en place un relais d'information et d'orientation de proximité pour les salariés.**
- **Réformer l'utilisation du compte personnel de formation (CPF).**
- **Réduire le coût financier et les charges administratives de l'apprentissage pour les entreprises.**
- **Adapter les formations aux besoins des entreprises : élaborer les programmes de formation en y impliquant davantage les entreprises et les organisations professionnelles.**
- **Repenser le mode de formation des intervenants de la formation initiale et continue pour être adapté au marché du travail.**
- **Revaloriser les filières professionnelle et d'apprentissage en renforçant la communication sur les opportunités et débouchés qu'elles offrent.**

- Développer le e-learning et la téléformation dans le milieu des entreprises: favoriser l'émergence et le développement des innovations en matière de formation à distance.
- Soutenir la formation interne: favoriser la mise en place de plateformes collaboratives et la transmission du savoir à l'intérieur de l'entreprise (mise en place de tutorats, etc.).
- Développer la mutualisation des formations entre les entreprises.
- Favoriser le parrainage des nouveaux entrepreneurs par des chefs d'entreprise experts.



SOUS-GROUPE

« LA PASSION AU TRAVAIL »

Rapporteur

Pierre-Alain RAPHAN

MEMBRES DU SOUS-GROUPE

Stéphane BUCHOU

Benoît POTTERIE

Introduction du rapporteur

Aujourd'hui, les constats sont multiples: 88% des employés n'ont aucune passion pour leur travail, 6% seulement pensent que leur processus de gestion des performances vaut vraiment le détour, 2/3 des salariés se sentent débordés.

Les impacts sont importants, d'après une étude de l'ISEOR (Institut de socio-économie des entreprises et des organisations) fondé par Henri Savall, le désengagement des salariés coûte, selon les types et tailles de structures, entre 20000 et 70000 € par an/salarié.

Ce calcul est basé sur les coûts liés à l'absentéisme, aux accidents du travail et maladies professionnelles, à la rotation du personnel, aux défauts de qualités, aux écarts de productivité.

Il est donc important de formuler plusieurs propositions pour améliorer le bien-être au travail.

PRINCIPALES PROPOSITIONS

- Création d'un label et accompagnement des entreprises mettant en œuvre une métamorphose managériale visant à intégrer le management socio-économique dans leur activité.
- Intégration de ce programme:
 - dans le parcours de création des entreprises
 - dans les cursus scolaires
 - auprès des entreprises en redressement judiciaire



